

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18 h à la salle polyvalente de Saint Genès Bellevue.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry PORTES, Nathalie RAOUX RUMEAU

CCCB : Joël CAMART, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Sandrine PENAVERE

CCF : Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Serge TERRANCE

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Bruno PASQUIER, Romain VANHECKE

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD-ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER

Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Patrice LAGORCE

Secrétaire de séance : Romain VANHECKE

Domaine : Finances

Délibération n°: 24-153

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 2/12/2024

Membres présents : 29
Pouvoir : 1

Objet : Demande aide financière auprès du dispositif LEADER 2023-2027 pour l'opération « La Randonnée Tolosane »

Véronique Millet, Vice-Présidente en charge de l'économie touristique, rappelle que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès du dispositif LEADER 2023-2027 pour l'opération « La Randonnée Tolosane ».

La vice-présidente rappelle que le séminaire tourisme organisé à la Maison des Vins et du Tourisme de Fronton a permis de définir des actions dont la création d'un produit touristique de mise en valeur du patrimoine. Cette opération qui avait été budgétisée en 2022 n'avait pas pu être lancée dans l'année.

Ce projet consiste en une étude pré-opérationnelle d'itinérance douce sur une voie structurante, une dorsale irriguant le territoire, avec le repérage des connexions entre chacun de nos EPCI ainsi qu'avec les territoires voisins (TM, Gers, Tarn et Garonne, Tarn).

La phase 1 du projet de l'étude ayant confirmé l'intérêt collectif du projet, il est proposé d'engager la phase 2 avec la production des fiches actions.

Le montant prévisionnel de cette action est de :

dépenses (€)		recettes (€)	
étude d'opportunité technique - phase 1 (réalisée en 2024)	24 000 €	DETR complémentaire 2024 (obtenue)	7 200 €
fiches-action et programmation - phase 2 lancement 2025	10 000 €	LEADER (déposée)	20 000 €
		autofinancement 20 %	6 800 €
total (€)		34 000	

La vice-présidente propose au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- l'abrogation de la délibération n°23-090
- la demande d'aide au dispositif « LEADER » auprès de l'Europe pour une aide sollicitée de 20 000 €,
- le mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Et après en avoir délibéré,

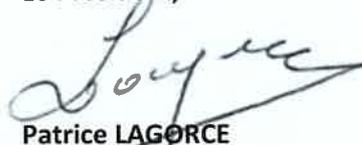
Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- 1 Abroge et remplace la délibération n°23-090
- 2 Demande une aide LEADER au taux le plus haut pour l'opération « La Randonnée Tolosane »
- 3 Mandate le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024.

Le Président,



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures